



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 23817

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'avenir du canal Seine-nord Europe. Ce projet prévoit la réalisation d'un canal à grand gabarit entre l'Oise (Compiègne) et le canal Dunkerque-Escaut (Cambrai) intégrant quatre ports fluviaux, et vise à relier le bassin de la Seine au réseau nord-européen. Élément crucial du Grenelle de l'environnement lancé en 2011, les travaux préparatoires de cette infrastructure sont engagés depuis 2007 et sa réalisation inscrite dans le cadre du plan de relance, mais l'audit réclamé en 2012 sur sa faisabilité et les déclarations récentes inquiètent fortement les élus concernés. Renoncer à la construction de ce canal aurait de lourdes conséquences; outre son utilité pour le transport (désengorgement de l'autoroute du nord d'une partie de son important trafic de poids lourds), et sa contribution à la réduction des rejets de CO₂, ce projet vise aussi au développement du tourisme et surtout de l'emploi: 4 500 emplois directs sont liés à la réalisation de cet ouvrage et à plus long terme ce sont 25 000 emplois qui sont attendus dans la logistique, l'industrie et le transport. Aussi il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce dossier.

Texte de la réponse

Le projet de canal Seine-Nord Europe est un projet de première importance, qui permettra l'intégration de la Seine au réseau fluvial européen et qui favorisera le transport multimodal de marchandises ainsi que le développement durable des territoires. Le précédent Gouvernement a prétendu faire avancer rapidement le dossier, sans que les conditions préalables nécessaires soient réunies. Plusieurs problèmes majeurs, pourtant connus du Gouvernement, ont été délibérément mis de côté et doivent aujourd'hui trouver une solution, comme la sous-évaluation du coût de l'opération, la surévaluation des trafics, ou encore l'impossibilité pour le titulaire du contrat de partenariat de réunir les financements privés nécessaires. Dès sa prise de fonctions, le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche a été informé des difficultés rencontrées par le dossier du canal Seine-Nord Europe, de nature à remettre en cause sa réalisation. Le ministre a donc souhaité une étude indépendante et objective de l'état du dossier. Il a diligenté à cet effet une mission conjointe du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de l'Inspection générale des finances pour faire le point sur ces questions essentielles. Les résultats de cette mission ont été remis au ministre au mois de mars. Ils dressent un bilan très dur du pilotage d'un projet qui paraît aujourd'hui en échec, notamment en raison d'une dérive des coûts qui n'a jamais été prise en compte par le Gouvernement précédent. Le coût total du projet de canal Seine-Nord Europe a explosé : par rapport à l'estimation de 4,4 Md€ réalisée en 2009, le résultat de la procédure de partenariat public-privé (PPP) qui avait été engagée risquait d'être très supérieure, jusqu'à 7,0 Md€ compte tenu des offres disponibles connues dès l'automne 2011. En outre, il est apparu que le PPP était insoutenable financièrement pour le partenaire privé, les besoins excédant largement la capacité d'emprunt sur les marchés financiers. Malgré cela, la précédente équipe gouvernementale a franchi précipitamment toutes les étapes de la procédure de PPP, la conduisant dans une impasse dont elle voudrait que le Gouvernement actuel soit responsable. Cette mauvaise gestion a mené à une impasse financière, juridique et technique à laquelle ni

les finances publiques, de l'État comme des collectivités territoriales, ni les partenaires privés ne sont en mesure de faire face. La mission préconise un report du projet à une période économique plus favorable. Le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche, partage le constat dressé par la mission, mais ne fait pas pour autant sien cette conclusion, pas plus qu'il ne se résout à un échec annoncé de ce projet, porteur d'espoir pour les territoires traversés. Dans un esprit de responsabilité, le ministre souhaite reprendre le projet avec sérieux et lui donner toutes les chances de réussite. Pour cela, il faut procéder à la nécessaire reconfiguration d'un projet qui a considérablement dérivé au cours des dernières années, avec l'objectif d'en réduire les coûts pour le rendre finançable. Le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche, a demandé à M. Rémi Pavros, député du Nord, de proposer une reconfiguration de la consistance actuelle du projet et de rechercher toutes les optimisations de coût possible. Il faudra également mobiliser massivement l'Union européenne pour le financement du projet, en présentant un dossier bénéficiant d'un taux maximum de subvention communautaire sur la période 2014-2020. Le projet de canal Seine-Nord Europe sera un des grands projets que soutiendra la France auprès de la Commission. Des perspectives claires de reconfiguration du projet doivent être définies d'ici le 1er semestre 2014, date à laquelle les dossiers de subventions pour la période 2014-2020 doivent impérativement être soumis à la Commission européenne. La crédibilité nouvelle du projet permettra de déposer dans les meilleures conditions possibles la demande de subvention au titre de l'appel à projet RTE-T 2014-2020. L'ensemble de ces décisions implique de mettre un terme à la procédure de dévolution d'un contrat de PPP, qui ne donnait pas suffisamment de marges de manoeuvre pour optimiser le projet et ne pouvait que le conduire dans une impasse. Dans cette hypothèse, il aurait alors été impossible de présenter un projet crédible à l'Union européenne pour le 1er semestre 2014. Le projet de canal Seine-Nord Europe est porteur d'un renouveau du transport fluvial. Il contribuera à faire entrer l'ensemble du secteur dans le XXI^e siècle. Le ministre est déterminé à le mener à bien.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23817

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3758

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6227